

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le six décembre deux mille vingt-deux, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le douze décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures trente.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Sylvie THIERY, Madame Ludivine RAVELEAU, adjoints au maire ;
- Mesdames, Nathalie DUPUIS, Michèle FROMENTIN, Nathalie LAVAL, Messieurs Guillaume MARESE, Aurélien TARANNE, Philippe De TRISTAN, Gabriel PINSARD, Olivier JOUIN, Jérôme VILAIN (arrivée 20h22), Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Christelle ROMASTIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER conseillers municipaux.

Étaient excusés et avaient donné leurs pouvoirs :

- Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK à Alain CHAMPENOIS ;
- Madame Sandrine MONTIGNY a donné pouvoir Gérard CORGNAC ;
- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Sylvie THIERY ;
- Monsieur Daniel ZONCA a donné pouvoir à Thierry TELLIER.

Était absent :

- Monsieur Claude BOISSAY

Le quorum atteint, la séance ouverte à 19h30.

Madame Michèle FROMENTIN est désignée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2022

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022.

47. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT et autres actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché de fournitures pour la création des box de stockage à destination des associations au sein des anciens ateliers municipaux, avec la société Métaux Perforés Grillage, située à Dry, pour un montant de 7 631,60 € HT. Les travaux seront réalisés dans le premier trimestre 2023.

- Convention conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret pour le versement de l'aide financière des Pass'Loisirs, pour l'école de musique municipale.

Le Conseil municipal prend acte de l'information sur les décisions signées par monsieur le Maire dans le cadre de la délégation signée par le Conseil municipal.

Madame Clarisse CAZEAUDUMEC demande le nombre de box qui seront créés ? Alain CHAMPENOIS lui répond que le hangar accueillera sept box à destination des associations et de la collectivité. Actuellement, trois box sont réservés.

Clarisse CAZEAUDUMEC s'interroge sur la communication qui sera réalisée auprès des associations pour les informer de cette disponibilité de stockage. Alain CHAMPENOIS lui indique que les associations sont déjà informées puisqu'elles vont stocker du matériel (association de la randonnée, l'association du son et lumière, etc.). Monsieur le Maire précise que cette information a été donnée avant le vote du budget primitif 2022, pour pouvoir mettre une somme juste au budget.

TRAVAUX

Point d'information sur les travaux en cours

Monsieur Alain CHAMPENOIS informe les élus des éléments nouveaux survenus depuis le dernier conseil municipal :

- PPI Voirie – rue du Buisson : les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions. L'enrobé a été réalisé le 05 décembre 2022.
- Enherbement du cimetière : la société PEV, basée dans l'Yonne, a réalisé l'enherbement de la première partie du nouveau cimetière le 02 décembre 2022.
Alain CHAMPENOIS précise qu'une émulsion a été appliquée afin de favoriser la pousse rapide de l'herbe. Normalement, les mauvaises herbes seront étouffées. Il est précisé que cet enherbement est déjà réalisé sur le nouveau cimetière et nécessitera 2 à 3 tontes par an. Monsieur le Maire insiste sur le fait que cette technique est déjà mise en œuvre dans d'autres communes
- Agrandissement du périscolaire et restructuration du restaurant scolaire : la dalle de l'extension de l'accueil de loisirs sans hébergement va être réalisée avant les vacances de Noël et l'élévation des murs sera fait fin janvier. Alain CHAMPENOIS précise que l'avancée des travaux correspond au planning établi.
Christelle ROMASTIN demande pourquoi le mur sentier des Murailles a été abattu ? Alain CHAMPENOIS précise que pour le passage de matériel lourd, il était obligatoire de le détruire. Avant qu'il ne soit détruit, il y a eu un long débat entre la collectivité et les entreprises. Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le mur sera reconstruit à l'identique, avec la réfection du portail et des pierres de taille. La fermeture est prévue pour les beaux jours.
L'ouverture de la liaison ne se fera que lorsque la sécurité sera assurée.
Monsieur le Maire en profite pour informer la commission ville durable que la date des plantations est déplacée en raison des conditions climatiques qui sont peu favorables.

URBANISME

Urbanisme - Déclarations d'intention d'aliéner – Information

Madame Ludivine RAVELEAU informe des biens suivants qui ont été examinés et n'ont pas fait l'objet d'une préemption dans le cadre de la délégation attribuée au Maire par le conseil municipal :

	Adresse	Superficie de la parcelle	Référence cadastrale	Nature du bien
57	Rue des Vignes	640 m ²	AK n°65	Habitation
16	Rue Ephrem Lecoœur	60 m ²	AC n°101	Habitation
171	Rue du Château d'eau	527 m ²	AK n°261	Habitation
6	Clos de l'Ardoux	544 m ²	AI n°49	Habitation
132	Chemin du Paradis	1 725 m ²	AD n°08 & 10	Habitation
17	Rue de la Motte	706 m ²	AB 261	Habitation
12	Rue de Bel Air	633 m ²	AL 72	Habitation
	Les Aiguiches	514 m ²	AL 180	Terrain
48	Rue de Saint André	625 m ²	AC 166 & 265	Habitation
51	Rue de la Perrière	859 m ²	AA n°146, 147, 148, 151 & 154	Habitation
9	Rue du Clos Renault	460 m ²	AK 228	Habitation
	Route de Blois	500 m ²	AE 49	Terrain
24	Rue des Maisons Rouges	945 m ²	AH 138	Habitation
1329	Rue de la Plaine d'Azenne	759 m ²	AA 268 et 271	Habitation
2	Impasse des Aiguiches	846 m ²	AL 122	Habitation

Le Conseil municipal prend acte de l'information sur les droits de préemption.

FINANCES

48. Finances - Autorisation d'engager des crédits avant le vote du budget primitif 2023 - Approbation et Autorisation de signer

Monsieur Vincent MENU rappelle qu'entre le 1^{er} janvier et la date de vote du budget, le maire ne peut engager, liquider et mandater que les dépenses de fonctionnement, dans la limite du budget de l'année précédente, les annuités des emprunts et les dépenses d'investissement inscrites en restes à réaliser.

Le code général des collectivités territoriales, article L1612-1, permet cependant au conseil municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement nouvelles, en plus des sommes restant à réaliser, dans la limite de 25 % de l'enveloppe du budget de l'année précédente, soit pour notre collectivité un plafond de 2 384 711,07 € x 25 % = 596 177,77 €

Des besoins, notamment d'acquisitions de matériel ou d'engagement de travaux urgents, pouvant survenir d'ici le vote du budget, il est proposé d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles dans les limites suivantes

Opération	Montant 2022 (y.c. DM)	Plafond d'autorisation 2023 par anticipation
Opération 301 - Investissements en faveur des écoles et services périscolaires	1 368 883,98 €	342 221,00 €

Opération 302 – Investissements en faveur de la voirie et du cadre de vie	496 326,45 €	124 081,61 €
Opération 303 – Investissements en faveur du sport et de la vie associative	179 828,14 €	44 957,04 €
Opération 304 – Investissements en faveur du patrimoine et de la culture	79 489,46 €	19 872,37 €
Opération 305 – Investissements en faveur du tourisme et du développement économique	7 600,00 €	1 900,00 €
Opération 306 – Investissements en faveur du développement durable et de l'urbanisme	89 298,08 €	22 324,52 €
Opération 307 – Investissements généraux relatifs aux autres services publics communaux	108 284,96 €	27 071,24 €
Opération 308 – Parc immobilier privé de la commune	55 000,00 €	13 750,00 €
TOTAL	2 384 711,07€	596 177,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, en amont du vote du budget primitif 2023 des dépenses d'investissements nouvelles dans la limite de 25 % maximum des dépenses d'investissement du budget 2022.

Monsieur le Maire précise que ces sommes ne seront pas dépassées avant le vote du budget primitif 2023.

RESSOURCES HUMAINES

49. Ressources Humaines – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret – Approbation et Autorisation de signer

Monsieur le Maire explique que la Commune dispose actuellement d'un contrat d'assurance statutaire du personnel conclu dans le cadre d'une mutualisation départementale coordonnée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret (CDG45), qui prendra fin le 31 décembre 2022. Au regard de la hausse du taux de sinistralité pour l'année 2021, l'assureur actuel a résilié son contrat avec le CDG 45

En effet, le statut de la fonction publique prévoit que c'est l'employeur qui maintient le salaire des agents, notamment pendant leurs arrêts maladie, et non la sécurité sociale comme pour les salariés du régime général. Aussi, l'assurance statutaire permet aux employeurs de se faire rembourser le coût de ces journées maintenues mais non travaillées, et permettre le cas échéant de couvrir le surcoût de remplacement de ces agents. Par nature, ces arrêts sont peu prévisibles et très variables d'une année à l'autre.

Sur la période 2020-2022, la collectivité a connu plusieurs arrêts d'agents pour des maladies ordinaires (sur de longues périodes) ou pour des longues maladies. Elle a donc bénéficié de remboursements (121 K€) supérieurs à ses cotisations (81 K€). Elle tire donc profit de l'effet de mutualisation du contrat négocié par le Centre de gestion et ses cotisations seraient supérieures si la collectivité devait s'assurer seule, au regard de la sinistralité de la Commune. C'est pourquoi le bureau municipal propose donc que la Commune renouvelle son adhésion au contrat groupé d'assurance statutaire négocié par le Centre de gestion du Loiret et attribué à la compagnie SIACI SAINT HONORE (courtier) et à l'assureur GMF Vie/ La Sauvegarde. Ce contrat a une durée de 4 ans, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

De plus, au vu de l'analyse des arrêts sur la période écoulée du contrat, il est proposé de maintenir les garanties concernant les agents CNRACL en faveur d'une meilleure couverture des arrêts longs (remboursement d'une partie des charges patronales – 15%) en contrepartie d'une franchise plus importante sur les arrêts courts (la laisser à 30 jours d'arrêts consécutifs).

Le taux de l'assurance serait de 4,57 % (4,06% ancien contrat) de la masse salariale pour les agents titulaires ressortissant du régime CNRACL et 1,14 % de la masse salariale pour les autres agents avec 15 jours de franchise (1,45 % - 10 jours de franchise). Le nouveau contrat proposé par le Centre de gestion couvrira la collectivité jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour valider cette participation, le CDG 45 a mis en place une convention de gestion entre lui et la Commune qui détaille, entre autres, les missions et rôles de chacune des parties. Cette mission sera financée par la collectivité à hauteur de 0,07 % de la base déclarée à l'assurance (0,10 % avec l'ancien contrat).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- Valider la participation de la commune de Cléry-Saint-André au nouveau contrat groupé d'assurance statutaire coordonné par le centre de gestion du Loiret ;
- D'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires proposées par le CDG 45
- Retenir la couverture de l'ensemble des risques assurés (maladie, longue maladie, maternité, accident du travail, décès), selon les modalités décrites ci-avant ;
- S'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- Autoriser le Maire ou l'adjoint compétent à signer la convention correspondant avec le Centre de Gestion de la FPT du Loiret.

Christelle ROMASTIN se questionne sur l'imputation de cette dépense, est-ce qu'elle sera en plus sur le chapitre 012 – personnel. Il lui est indiqué que non, cette somme est annuellement inscrite au chapitre 012 – frais de personnel. Toutefois, pour le BP2023, il faudra prendre en compte cette hausse et mettre une somme plus importante.

50. Ressources Humaines – Service de médecine préventive du CDG 45 – Adhésion à la nouvelle convention – Approbation et autorisation de signer

Monsieur Vincent MENU rappelle que par délibération n°2022-08 en date du 31 janvier 2022, la Commune a passé convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret (CDG45) pour adhérer à son service de médecine préventive, pour une durée de trois ans. Ce service assure pour le compte de la commune l'ensemble des visites médicales obligatoires du personnel.

Le Centre de gestion a réalisé la mise en conformité des conventions d'adhésion au service de médecine préventive, conformément à la réglementation générale de protection des données (RGPD).

Le CDG 45, lors de sa séance du 29 septembre 2022, a délibéré sur ces nouvelles conventions qui prendront effet à partir du 1^{er} janvier 2023.

Cette mise à jour a remplacé le nom des visites périodiques (médecins) et des entretiens infirmiers (infirmières) par une seule dénomination « visites d'information et de prévention ». Le médecin de Prévention se nomme maintenant « médecin du travail ». Quelques mises à jour du rôle et des attributions du médecin et des professionnels de santé du service de médecine préventive ont été apportées.

Il a été prévu que les collectivités mettraient à jour elles-mêmes leurs effectifs dans le logiciel de médecine par le biais d'un portail lorsque celui-ci sera disponible (courant 2023).

Le montant annuel de la participation dû par la collectivité signataire de la présente convention en échange de ces missions, est fixé à un taux de cotisation additionnel de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité pour les collectivités adhérentes (montant inchangé).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant mettant fin à la convention actuelle ;
- d'approuver l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique Territoriale du Loiret pour les années 2023 à 2026 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention afférente et tout document afférent à ce dossier.

51. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs – Approbation et Autorisation de signer

Monsieur le Maire présente une proposition de modification du tableau des effectifs liée au remplacement du responsable des services techniques, à partir du 1^{er} janvier 2023

Emploi – Motif	Grade	Ancienne quotité horaire	Nouvelle quotité horaire
Responsable des services techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	Poste supprimé
Responsable des services techniques	Agent de maîtrise principal	Poste créé	TC

Il rappelle que cette personne prendra ses fonctions de responsable des services techniques le 2 janvier 2023. Il était actuellement responsable du pôle logistique éducation et équipe sol à la mairie d'Orléans à la direction de l'éducation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications de postes présentées ci-dessus ;
- D'autoriser le maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

Gabriel PINSARD demande combien de candidatures ont été reçues. Monsieur le Maire lui répond que cinq candidatures ont été reçues et des entretiens ont eu lieu.

Monsieur le Maire rappelle que le futur responsable des services techniques a une formation d'électromécanicien, avec une expérience professionnelle intéressante. Un débat s'ouvre.

Monsieur le Maire précise qu'un agent va venir renforcer l'équipe technique à partir du 1^{er} janvier.

QUESTIONS DIVERSES

Point d'information sur les manifestations communales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes manifestations communales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous.

- 19/11/2022 : manifestations en faveur du Téléthon. La somme récoltée lors de ces manifestations s'élève à 926 €. Monsieur le Maire tient à remercier les personnes qui ont participé à cette manifestation. Cette somme est supérieure à celle récoltée l'année dernière. L'année prochaine, le Téléthon de Cléry aura lieu le week-end du 10 décembre 2023.

- 26/11/2022 : 395 kg de denrées ont été collectés lors de la banque alimentaire au sein d'Intermarché. Sylvie THIERY et Monsieur le Maire remercient les participants et les bénévoles pour la réussite de cette manifestation. Il est précisé que les produits récoltés étaient qualitativement meilleurs.
- 03/12/2022 : la Sainte-Barbe à Cléry-Saint-André sur le parvis nord de la Basilique, puis dépôt de gerbes au centre de secours. Monsieur le Maire tient à préciser que cette cérémonie était belle et remercie tous les bénévoles.
- 09/12/2022 : marché de Noël 2022. Il a eu lieu dans la cour de la mairie.
- 17/12/2022 : conférence de Clément JOUBERT à l'espace Ardoux à 16h. Vincent MENU précise que Clément JOUBERT a participé à l'élaboration de la musique du film « La malédiction des dunois ». Cette conférence a pour objet la TOSCA qui sera jouée au Zénith en 2023.
- 26/01/2023 : traditionnelle cérémonie des vœux à l'Espace Loire à 19h.

Vie des commissions municipales

Les commissions suivantes se sont réunies :

- 28/10/2022 : commission culture ;
- 29/11/2022 : commission patrimoine ;
- 08/12/2022 : commission scolaire.

Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

• La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :

Le bureau de la CCTVL s'est réuni le 28 novembre 2022 en présence de Monsieur le Maire et la conférence des maires s'est réunie le 05 décembre.

Le conseil communautaire s'est réuni, le 17 novembre 2022, à Coulmiers, en présence de Monsieur le Maire et madame Tatiana DEPLANQUE, les principaux points à l'ordre du jour étaient des décisions modificatives pour les budgets, des points sur la collecte de déchets et le développement économique. Le prochain conseil communautaire aura lieu le 15 décembre 2022, à Meung-sur-Loire.

Monsieur le Maire pointe deux délibérations importantes qui seront prises : le règlement pour l'attribution des fonds de concours et le projet de territoire.

Plusieurs commissions se sont réunies récemment ou vont se réunir :

- 19/10/2022 : Commission Culture, Lecture Publique ;
- 20/10/2022 : Commission Santé, Social ;
- 08/11/2022 : Commission Travaux, Voirie, Bâtiments ;
- 09/11/2022 : Commission Finances ;
- 10/11/2022 : Commission Economie, Commerce, Artisanat, Agriculture ;
- 15/11/2022 : Commission Tourisme, Communication ;
- 01/12/2022 : Commission Enfance, Jeunesse, Scolaire ;
- 12/12/2022 : Commission Finances.

Les ateliers en lien avec le PLU-i-H-D ont débuté avec celui sur la mobilité le 22 novembre 2022, en présence de Gérard CORGNAC, Vincent MENU et de Clarisse CAZEAUDUMEC.

Monsieur le Maire précise que la session agricole s'est tenue le 7 décembre dernier. Les intervenants étaient de qualité et ont accès leur présentation sur le développement durable dans l'agriculture, avec le rejet de moins de CO2.

- **Le Syndicat Mixte du PETR Loire Beauce :**

Le bureau s'est réuni le 25 novembre 2022, à Saint-Ay, en présence de Gérard CORGNAC.

Le comité syndical s'est réuni le 1^{er} décembre 2022 à Huêtre, en présence d'Alain CHAMPENOIS et de Clarisse CAZEAUDUMEC.

Clarisse CAZEAUDUMEC précise que le GAL s'est réuni à Saint-Ay, le 29 novembre et rappelle le festival « BiodiverCiné » qui a eu lieu.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :**

Le comité syndical s'est réuni le 30 novembre 2022, en présence de Gérard CORGNAC, Alain CHAMPENOIS, Sylvie THIERY, Thierry TELLIER et Jérôme VILAIN. Lors de ce comité, il a été décidé à l'unanimité le choix de recourir à nouveau, à une délégation de service public pour le service des eaux.

Monsieur le Maire précise qu'une commission spéciale travaille sur cette délégation. La nouvelle délégation débutera au 01 janvier 2024.

Gabriel PINSARD a remarqué dans un rendu-compte du C3M que la future délégation ira jusqu'en 2031, alors que la compétence sera transmise à la CCTVL. Monsieur le Maire précise qu'il y a un intérêt économique de réaliser cette DSP sur 8 ans. La CCTVL reprendra la compétence avec la délégation, comme cela a été fait lors du transfert de la compétence assainissement.

Gabriel PINSARD demande sur le syndicat sera dissout ? ce n'est pas certain, se seront des négociations entre le syndicat et la CCTVL, mais en principe le C3M devra s'arrêter le 1^{er} janvier 2026..

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

Le comité syndical se réunira le 15 décembre 2022.

- **Le S.M.E.T.A.B.A**

Une réunion a eu lieu pour se positionner sur l'avenir de ce syndicat, en présence d'Olivier JOUIN.

Informations diverses

Proposition des dates prévisionnelles pour les réunions du conseil municipal pour l'année 2023

- Lundi 30 janvier – présentation débat d'orientations budgétaires
- Lundi 27 mars – Vote du budget
- Lundi 22 mai
- Lundi 26 juin
- Lundi 18 septembre
- Lundi 16 octobre
- Lundi 11 décembre

Questions des membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal la réception de questions écrites de la part du groupe « un Nouveau Souffle pour Cléry-Saint-André » :

« Un fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires a été annoncé par la Première ministre le 27 août dernier, ce fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique.

Vous le savez les collectivités territoriales sont essentielles pour atteindre les objectifs environnementaux (neutralité carbone d'ici 2050). Vous avez déjà inscrit notre commune dans cette démarche par des investissements importants, et n'en déplaise à certains, je pense ici à la rénovation des bâtiments, la rénovation du parc de l'éclairage public ou encore à la préservation de la biodiversité.

A l'aune du prochain budget, je souhaite savoir si vous allez poursuivre cette démarche en sollicitant le fond vert et sur quel projet de votre programme. »

Monsieur le Maire répond qu'en effet, il y a beaucoup d'annonces de la part du gouvernement. Il précise que les maires de l'arrondissement étaient invités à la sous-préfecture, pour évoquer ce sujet et le thème énergie renouvelable. Lors de cette réunion, il a été indiqué qu'il n'y avait pas de date butoir pour déposer les dossiers. Ils seront acceptés au fil de l'eau. Une note précise sortira au mois de janvier.

Monsieur le Maire transmet la réflexion en cours, avec les membres du bureau municipal sur le projet qui sera présenté : isolation des classes de l'école élémentaire ou éclairage public.

En tout pour l'année prochaine, trois dossiers seront déposés auprès de l'Etat : DETR, DSIL, Fonds verts.

Gabriel PINSARD soumet l'idée d'inscrire également la rénovation et la modification du mode de chauffage pour le groupe scolaire, voire même en traversant la route pour les bâtiments de la Mairie. Monsieur le Maire précise que pour l'année 2023, l'étude de faisabilité sur la géothermie sera inscrite au budget. Monsieur le Maire rappelle que les bâtiments sont groupés, ce qui est une chance pour installer le système de géothermie.

Gabriel PINSARD rappelle la difficulté de s'approvisionner en gaz et souligne la vieillesse des chaudières du groupe scolaire.

Monsieur le Maire précise qu'une commission générale sera réalisée pour présenter ces éléments.

La séance est levée à 20h30.

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE	1
47. Actes pris dans le cadre des délégations.....	1
FINANCES.....	3
48. Finances - Autorisation d'engager des crédits avant le vote du budget primitif 2023 - Approbation et Autorisation de signer.....	3
RESSOURCES HUMAINES	4
49. Ressources Humaines – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret – Approbation et Autorisation de signer	4
50. Ressources Humaines – Service de médecine préventive du CDG 45 – Adhésion à la nouvelle convention – Approbation et autorisation de signer	5
51. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs – Approbation et Autorisation de signer	6

Le 30 janvier 2023

Monsieur Gérard CORGNAC

Maire de la Commune



Le 30 janvier 2023

Madame Michèle FROMENTIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Fromentin", is written below the name.

Conseillère municipale de la Commune de Cléry-Saint-André